

A.C.R. - A.D.C.

**Cabinet PIERQUIN**

EXPERTISE-COMPTABLE

COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.S. au Capital de 294.400 Euros

## « Comité Régional du Tourisme de Champagne-Ardenne »

Siège Social et Bureau  
18, rue Edmond Pierrot  
WARCQ  
08000 Charleville-Mézières  
Tél. 03 24 59 70 50  
Fax 03 24 56 12 59  
E-mail :  
cabinet.pierquin@cabinet-pierquin.com

Association régie par la loi  
du 1er Juillet 1901

Siège Social  
5, rue de Jéricho  
51 000 Châlons-en-Champagne

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR**

**LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE 2016**

**(Du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016)**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 Décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Conventions passées au cours de l'exercice écoulé :**

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

.../...

**Avec le Conseil Régional de Champagne-Ardenne:**

*Administrateurs concernés : Conseillers Régionaux de Champagne-Ardenne ayant siégé à votre Conseil d'Administration en 2016.*

a) Subvention fonctionnement:

Le montant versé en 2016 par le Conseil Régional de Champagne-Ardenne en faveur du Comité Régional du Tourisme pour le financement de son fonctionnement s'est élevé à 1.427.141,54 € conformément à la convention signée en date du 7 Décembre 2015.

b) Subvention communication:

Le montant versé en 2016 par le Conseil Régional de Champagne-Ardenne en faveur du Comité Régional du Tourisme pour le financement de son programme de communication s'est élevé à 1.199.596,66 € conformément à la convention signée en date du 7 Décembre 2015.

Fait à Warcq,  
Le 9 Juin 2017,

Le Commissaire aux comptes,  
**Jean-Bernard PIERQUIN**

